

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN**

Séance du 16 OCTOBRE 2024
Convocation en date du 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre, à dix-huit heures, le Bureau légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sainte-Foy-la-Grande, sous la présidence de Monsieur Pierre ROBERT.

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 19
Pouvoirs : 1
Votants : 20

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Magali VERITE, Vice-Présidentes

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Philippe NOUVEL, Jacques REIX,
Marc SAHRAOUI, Vice-Présidents

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Tristan PLAT, Conseillers délégués

Présents : Mmes Gaëlle HERIAUD, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE
MM. Bernard DELAGE, Jean-Paul PAILHET, Gilbert SAUTREAU

Procuration : M. Didier TEYSSANDIER à Monsieur Pierre ROBERT

Excusés : Mme Christiane VINCENZI
M. Miguel GARCIA

Absents : Mmes Sylvie FEYDEL, Mireille GROSSIAS, Yolande LACHAIZE
M. Jean-Claude VACHER

Secrétaire de Séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Commande publique

Sous-domaine : Marchés publics

OBJET : Validation du devis relatif au volet hydraulique de l'étude diagnostique du système d'AEP.

Intervenant (s) : Monsieur le Président, Monsieur REIX, Vice-président, Monsieur BLUTEAU, Vice-président.

Vote pour : 20 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Monsieur le Vice-président indique aux membres du Bureau qu'afin de satisfaire aux obligations réglementaires et aux nouvelles recommandations émises dans le cadre des assises de l'eau de 2019, il convient de procéder à une actualisation de l'étude diagnostique du système d'AEP.

Monsieur le Vice-président précise que les dernières études diagnostiques ont été réalisées en 2005 pour le territoire de Sainte-Foy-la-Grande et en 2018 pour le territoire de Pellegrue.

Dans le cadre de ce programme d'actualisation de l'étude diagnostique du système d'AEP, il convient de procéder à une étude hydraulique qui consiste en :

- Un audit du patrimoine : recueil de données, inventaire des ouvrages, recensement des anomalies constatées lors de l'observation des ouvrages, analyse des indicateurs de fonctionnement...
- Une modélisation hydraulique : analyse des données de sectorisation, mesures de pression sur le réseau, actualisation du modèle hydraulique...
- La détermination d'un programme de travaux et d'un schéma directeur

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation d'une étude hydraulique ;

- **VALIDE** le devis d'ADVICE INGENIERIE d'un montant de 39 860,00 euros HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le présent devis, ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 17 octobre 2024**

Pierre ROBERT
Président



Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le
Le Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN**

Séance du 16 OCTOBRE 2024
Convocation en date du 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre, à dix-huit heures, le Bureau légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sainte-Foy-la-Grande, sous la présidence de Monsieur Pierre ROBERT.

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 19
Pouvoirs : 1
Votants : 20

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Magali VERITE, Vice-Présidentes

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Philippe NOUVEL, Jacques REIX,
Marc SAHRAOUI, Vice-Présidents

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Tristan PLAT, Conseillers délégués

Présents : Mmes Gaëlle HERIAUD, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE
MM. Bernard DELAGE, Jean-Paul PAILHET, Gilbert SAUTREAU

Procuration : M. Didier TEYSSANDIER à Monsieur Pierre ROBERT

Excusés : Mme Christiane VINCENZI
M. Miguel GARCIA

Absents : Mmes Sylvie FEYDEL, Mireille GROSSIAS, Yolande LACHAIZE
M. Jean-Claude VACHER

Secrétaire de Séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Commande publique

Sous-domaine : Marchés publics

OBJET : Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la création du Pôle gare multimodal.

Intervenant (s) : Monsieur le Président, Madame VERITE, Vice-présidente.

Vote pour : 20 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu la délibération n°2021/148 en date du 7 décembre 2021 validant le projet de création d'un espace d'intermodalité – façade Nord à la gare de Sainte-Foy-la-Grande, comprenant une aire de stationnement pour les véhicules, des stationnements sécurisés pour les deux roues, ainsi que des bornes de recharge pour les véhicules.

Vu la délibération n°B-2024-001 validant l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre suite à l'ajustement de l'enveloppe prévisionnelle des travaux ;

Considérant que des travaux complémentaires sont nécessaires en vue de la démolition du boudrome (travaux qui n'avaient pas été prévus dans le projet initial), l'enveloppe prévisionnelle des travaux est portée à la somme de 678 150,40 euros HT.

Par conséquent, le forfait de rémunération du maître d'œuvre (groupement A2i et Ingiter) est porté à la somme de 32 212,14 euros HT, à laquelle il convient d'ajouter la mission complémentaire liée à l'établissement du permis d'aménager, soit un total de 34 712,14 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à la somme de 678 150,40 euros HT ;

- **APPROUVE** la rémunération du maître d'œuvre fixée à la somme de 34 712,14 euros HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la création du Pôle gare multimodal.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 17 octobre 2024**

Pierre ROBERT
Président




Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyen » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le
Le Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN**

Séance du 16 OCTOBRE 2024
Convocation en date du 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, à dix-huit heures, le Bureau légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sainte-Foy-la-Grande, sous la présidence de Monsieur Pierre ROBERT.

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 19
Pouvoirs : 1
Votants : 20

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Magali VERITE, Vice-Présidentes

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Philippe NOUVEL, Jacques REIX, Marc SAHRAOUI, Vice-Présidents

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Tristan PLAT, Conseillers délégués

Présents : Mmes Gaëlle HERIAUD, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE
MM. Bernard DELAGE, Jean-Paul PAILHET, Gilbert SAUTREAU

Procuration : M. Didier TEYSSANDIER à Monsieur Pierre ROBERT

Excusés : Mme Christiane VINCENZI
M. Miguel GARCIA

Absents : Mmes Sylvie FEYDEL, Mireille GROSSIAS, Yolande LACHAIZE
M. Jean-Claude VACHER

Secrétaire de Séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Commande publique

Sous-domaine : Marchés publics

OBJET : Validation du devis relatif à la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination dans le cadre de la construction d'un équipement de loisirs et sportif intergénérationnel.

Intervenant (s) : Monsieur le Président, Monsieur DELAGE.

Vote pour : 20 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu la délibération du Bureau Communautaire n°B-2024-002 en date du 13 février 2024 validant le choix du maître d'œuvre pour la construction d'un équipement de loisirs et sportif intergénérationnel sur la zone Aquitania située sur la commune de Pineuilh ;

Considérant la nécessité de confier à une entreprise spécialisée une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) afin d'assurer, notamment, le suivi du chantier et des plannings ;

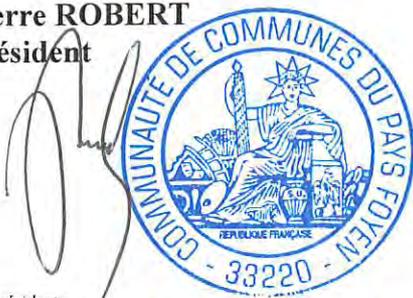
Vu le devis proposé par la Société d'Etudes et de Pilotage du Bâtiment (S.E.PI.BAT.) pour un montant de 30 800,00 euros HT ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de la Société d'Etudes et de Pilotage du Bâtiment (S.E.PI.BAT.) pour un montant de 30 800,00 euros HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le présent devis, ainsi que l'acte d'engagement.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 17 octobre 2024**

Pierre ROBERT
Président



Le Président :

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le
Le Président

paysfoyen.fr

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance

